

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XVIII

Québec, 5 mai 1906

No 38

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 593. — Les Quarante-Heures de la semaine, 593. — Avis au Clergé, 594. — Lettre apostolique sur la question biblique, 594. — La fermeture des buvettes, 598. — Chronique diocésaine, 598. — Feu M. l'abbé Laliberté, curé de Saint-Henri, 600. — Pour la France, 601. — Décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences et saintes Reliques, 602. — La bonne parole, 603. — Considérations sur l'Encyclique aux Français, 603. — Les prochaines béatifications, 606. — Tramways électriques en Palestine, 607. — Un mot du protestant Leibnitz, 607. — Un soldat qui a vu du pays, 608.

Calendrier

— o —

6 Dim.	b III apr. Pâques. Patronage de S. Joseph. <i>Kyr. 2 cl. II Vêp., mém. du suiv. et du dim.</i>
7 Lundi	r S. Stanislas, évêque et martyr.
8 Mardi	b Apparition de S. Michel, Archange, <i>abl. maj.</i>
9 Merc.	b S. Grégoire de Nazianze, évêque et docteur.
10 Jeudi	b S. Antonin, évêque et confesseur.
11 Vend.	b S. François de Hiéronymo, confesseur.
12 Samd.	tr SS. Nérée, Achillée, Domitille et Pancrace, martyrs.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

6 mai, Collège de Sainte-Anne. — 8, Saint-Odilon. — 9, Saint-Honoré. — 11, Sainte-Justine.

Avis au clergé

D'après le désir de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, messieurs les Curés du diocèse sont priés de faire eux-mêmes, auprès de leurs confrères ou des supérieurs des Ordres religieux, la demande du prêtre qui sera chargé de prêcher le triduum de la Tempérance dans leurs paroisses respectives.

LETTRE APOSTOLIQUE

SUR

LA QUESTION BIBLIQUE*Ad perpetuam rei memoriam*

PIE X, PAPE

La question biblique a revêtu aujourd'hui une importance qu'elle n'a peut-être jamais eue auparavant ; il est donc tout à fait nécessaire d'initier avec soin les jeunes clercs à la science des Ecritures ; il faut que non seulement ils aient entendu et compris pour eux-mêmes la force, la raison et la doctrine des Livres saints ; mais qu'ils puissent, avec compétence, et se livrer au ministère de la parole sacrée, et défendre les Livres inspirés contre les attaques de ces hommes qui répudient toute intervention divine. C'est pourquoi notre illustre prédécesseur, dans l'Encyclique *Providentissimus*, s'est judicieusement exprimé en ces termes : « Votre premier soin doit être d'assurer dans les séminaires et les académies un enseignement des Saintes Ecritures qui réponde à l'importance de cette science et à la nécessité des temps ». Dans cette même matière, Nous formulons les prescriptions suivantes qui semblent d'une utilité considérable :

I. L'enseignement de la Sainte Ecriture, qui doit être donné dans chaque séminaire, doit embrasser ce programme : d'abord, les notions principales de l'inspiration, le canon des Livres saints, le texte original et les principales versions, les lois de

l'herméneutique ; puis l'histoire des deux Testaments ; l'analyse et l'exégèse de chaque Livre, dans la mesure de son importance.

II. Le cours de l'enseignement biblique sera distribué dans toute la suite des années que les élèves ecclésiastiques passeront au séminaire pour l'étude des sciences sacrées : de sorte que, ces années d'études terminées, tous les élèves aient achevé le cours complet.

III. Les chaires d'Écriture sainte seront établies dans la mesure où le permettent les ressources de chaque séminaire ; l'on prendra garde partout de fournir aux élèves les moyens d'acquérir ces connaissances qu'il n'est permis à aucun prêtre d'ignorer.

IV. Il est impossible d'expliquer d'une façon détaillée, durant les études, toutes les Saintes Écritures ; d'autre part, il est nécessaire que toutes les Saintes Écritures soient connues du prêtre au moins dans une certaine mesure ; ce sera donc la charge du maître d'avoir pour chaque livre un traité ou « introduction », d'en établir l'autorité historique si la matière l'exige, et de les analyser : le professeur s'arrêtera toutefois plus longtemps sur ces livres ou ces parties de livres qui sont plus importants.

V. Pour ce qui concerne l'Ancien Testament, le professeur, tirant profit des découvertes récentes, exposera la suite des événements, il montrera les rapports que le peuple hébreu a eus avec les autres Orientaux ; il exposera d'une façon résumée la loi de Moïse ; il expliquera les principales prophéties.

VI. Il s'appliquera avec un soin spécial à donner aux étudiants l'intelligence et le goût des psaumes qu'ils doivent réciter chaque jour dans l'office divin : il commentera, à titre d'exemple quelques psaumes, et il apprendra ainsi aux étudiants à interpréter eux-mêmes, par leur travail personnel, le reste des psaumes.

VII. Quant au Nouveau Testament, il enseignera, avec précision et avec clarté, quels sont les caractères propres des quatre Évangiles et comment s'établit leur authenticité ; de même, il exposera la suite de toute l'histoire évangélique, et il exposera la doctrine contenue dans les épîtres et les autres livres sacrés.

VIII. Il s'arrêtera avec un soin spécial à expliquer ces pas-

sages des deux Testaments qui se rapportent à la foi et aux mœurs chrétiennes.

IX. Que le professeur se souvienne toujours — et surtout quand il expliquera le Nouveau Testament — de former suivant ses préceptes ceux qui devront ensuite enseigner au peuple, par la parole et par l'exemple, le chemin du salut éternel. Au cours de ses leçons, il s'appliquera à instruire ses élèves de la meilleure façon de prêcher l'Évangile : et il profitera de cette occasion pour les amener à suivre avec zèle les prescriptions du Christ et des apôtres.

X. Les étudiants qui donnent les meilleures espérances devront être formés à l'étude de la langue hébraïque et du grec biblique, et aussi — dans toute la mesure possible — à l'étude de quelque autre langue sémitique, comme le syriaque ou l'arabe. « Il est nécessaire aux professeurs d'Écriture sainte — et la même chose convient aux théologiens — de connaître ces langues dans lesquelles les livres canoniques ont été écrits primitivement par les écrivains sacrés, et il sera excellent que les étudiants ecclésiastiques acquièrent la même connaissance, surtout ceux qui aspirent aux grades académiques de théologie. Il faudra avoir soin aussi qu'il y ait, dans toutes les académies, des chaires de langues anciennes, — surtout sémitiques. » (Encycl. *Providentissimus*.)

XI. Dans les séminaires qui jouissent de la faculté de conférer les grades académiques de théologie, il faudra augmenter le nombre des leçons de Sainte Écriture ; il faudra donc traiter plus à fond les questions générales et spéciales, et donner plus de temps et de travail à l'archéologie de la Bible, à sa géographie à sa chronologie, à sa théologie, et aussi à l'histoire de l'exégèse.

XII. Conformément aux lois édictées par la commission biblique, il faudra veiller à ce que des étudiants choisis se préparent aux grades académiques d'Écriture sainte : ce qui d'ailleurs facilitera beaucoup le recrutement des professeurs d'Écriture sainte dans les séminaires.

XIII. Le professeur d'Écriture sainte considérera comme un devoir sacré de ne jamais s'écarter en rien de la doctrine commune et de la tradition de l'Église : il s'assimilera tous les progrès véritables de cette science et toutes les découvertes des modernes, mais il laissera de côté les commentaires téméraires

des novateurs : il s'arrêtera à traiter seulement ces questions dont l'étude aide à l'intelligence et à la défense des Ecritures ; enfin il se réglera dans son enseignement d'après ces règles, pleines de prudence, qui sont contenues dans l'Encyclique *Providentissimus*.

XIV. Il y aura lieu pour les élèves de suppléer par leur travail personnel aux lacunes qui pourraient se produire à cet égard dans les cours auxquels ils assistent. L'exiguité du temps ne permettant pas au maître d'expliquer en détail toute l'Ecriture, ils continueront en leur particulier la lecture attentive de l'Ancien et du Nouveau Testament, en y réservant chaque jour un moment déterminé : il serait excellent d'y joindre la lecture d'un commentaire destiné à éclairer les passages plus obscurs, à expliquer les passages plus difficiles.

XV. Que les élèves subissent un examen dans la science biblique, comme dans les autres branches de la théologie, sur le profit qu'ils ont tiré des explications de l'école, avant de pouvoir être promus d'une classe à une autre et être initiés aux ordres sacrés.

XVI. Dans toutes les académies, tout candidat aux grades académiques de théologie répondra à certaines questions d'Ecriture touchant à l'*introduction* historique et critique ainsi qu'à l'exégèse ; et il prouvera par une épreuve qu'il est familiarisé avec la traduction et connaît l'hébreu et le grec biblique.

XVII. Les étudiants en Lettres sacrées seront exhortés à lire, outre les traducteurs, les bons auteurs qui traitent des choses s'appliquant à cette science, de l'histoire des deux Testaments, de la Vie du Christ Notre-Seigneur, de celle des apôtres, de leurs voyages et de leurs pérégrinations en Palestine ; ils acquerront ainsi facilement la connaissance des lieux et des mœurs bibliques.

XVIII. Dans ce but, selon les ressources on devra donner ses soins à réunir dans chaque séminaire une petite bibliothèque où des ouvrages de ce genre seront sous la main des élèves.

Nous voulons et ordonnons ces choses, nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 17 mars de l'année 1906, de Notre pontificat la troisième.

A. Card. MACCHI.

La fermeture des buvettes

— o —

Nous sommes heureux de constater que le conseil municipal de Québec donne un concours très efficace à la croisade de tempérance, qui se poursuit cette année dans tous les diocèses de cette Province, soit en assurant très énergiquement la stricte application de la loi qui régleme le commerce des liqueurs alcooliques, soit par l'adoption, qu'il a faite dernièrement, du principe d'un nouveau règlement qui obligera tous les propriétaires de buvettes à fermer leurs établissements à 7 heures le samedi soir.

Avec tous les membres du clergé de la ville et la très grande majorité, sinon l'unanimité, des citoyens les plus respectables, nous espérons que le conseil de ville achèvera son œuvre et adoptera prochainement une mesure destinée à produire de si excellents résultats. Il est, en effet, de toute évidence que plus on diminuera les occasions de l'abus des boissons enivrantes, moins il y aura d'excès et de désordres. Et l'on sait bien que l'occasion du « samedi soir » est de celles qu'il est le plus urgent de faire cesser.

Il s'est fait, par la parole et par la plume, une admirable campagne en faveur du règlement projeté, et nous souhaitons vivement la voir couronnée par le succès. Ces orateurs et ces écrivains pourront, dans tous les cas, se rendre le témoignage qu'ils ont travaillé dans les meilleurs intérêts de la moralité publique, en notre bonne ville de Québec.

Chronique diocésaine

— o —

—Par décision de S. G. Monseigneur l'Archevêque, ont été nommés :

- M. l'abbé Arthur Gouin, curé de Saint-Henri ;
- M. l'abbé Alexandre Lafrance, curé du Sacré-Cœur de Jésus ;
- M. l'abbé Ulric Brunet, curé de Saint-Martin ;
- M. l'abbé Ulric Perron, curé de Notre-Dame du Rosaire ;
- M. l'abbé L. Gauthier, vicaire à Saint-Gervais (Bellechasse).

— Dimanche dernier, à l'Islet, Monseigneur l'Archevêque a conféré l'ordination sacerdotale à M. Théodore Labbé, du diocèse de Québec.

Lundi, Sa Grandeur était à Saint-Jean-Port-Joli, et a fait la visite canonique du Couvent des Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier.

— Mardi, au Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, Monseigneur ordonnait à la prêtrise :

M. Ernest Proulx, de Sainte-Anne de la Pocatière; Onésime Gosselin, de Saint-Henri de Lauzon; Salluste Boulé, de Saint-François de Montmagny; Arthur Martin, de la Rivière-Ouelle. Tous ces nouveaux prêtres appartiennent au diocèse de Québec.

— Lundi matin, à Saint-Henri, ont eu lieu les funérailles de feu M. l'abbé F. Laliberté, au milieu d'une nombreuse assistance de prêtres et de fidèles.

Monseigneur Têtu a chanté le service funèbre, et M. l'abbé Lagueux, curé de Berthier, a prononcé l'éloge du vénérable prêtre défunt.

— Mercredi soir nous assistions à une bien jolie séance, littéraire et musicale, au couvent de la Congrégation de Notre-Dame, à Saint-Roch de Québec. Les exigences de la typographie nous empêchent malheureusement d'en parler plus au long.

— Vendredi, le 27 avril, le comité local de la Société des Américanistes tenait sa première séance, à l'Université Laval, et se formait en plusieurs commissions chargées de préparer le xv^e congrès de la Société qui se réunira à Québec, en septembre prochain. Des savants de beaucoup de pays viendront prendre part aux travaux de ce congrès.

Les membres du clergé qui voudraient assister aux séances, aux réceptions, etc., qui marqueront ces assises de la science historique américaine, et recevoir le volume qui contiendra les mémoires présentés et discutés, peuvent envoyer leur adhésion à M. le Dr N.-E. Dionne (Bibliothèque du Parlement, Québec), secrétaire du comité d'Organisation.

— S. G. Mgr Blanche, vicaire apostolique du Labrador, est arrivé à Québec le samedi, 28 avril, venant de la Pointe-aux-Esquimaux où il a passé l'hiver. Sa Grandeur est partie le même jour pour Chicoutimi, et reviendra la semaine prochaine pour assister à la réunion du Conseil de l'Instruction publique.

—Le 30 avril, fête de Sainte-Catherine de Sienne, avait lieu au couvent des Dominicaines de l'Enfant Jésus, une double cérémonie de vêture et de profession religieuse, présidée par Mgr Mathieu, supérieur du Séminaire, assisté de M. l'abbé F.-C. Gagnon, aumônier de la communauté, et du Rév. Père E. Gauvreau, Dominicain de la nouvelle fondation de Québec, qui voulut bien aussi faire le sermon de circonstance.

A fait profession des vœux temporaires: Mlle Aubéline Lemay, de Saint-Edouard de Lotbinière, en religion Sr Antonin de Jésus.

Ont revêtu le saint Habit: Mlles Marie-Anna Leclerc, de Saint-Jean-Port-Joli, en religion Sr Marie de l'Assomption; Mathilda Anger, de Sainte-Emmélie de Lotbinière, en religion Sr Raymond de Pennafort; Marie-Anne Beaudet, de Saint-Jean d'Eschailons, en religion Sr Hyacinthe de Jésus.

Ont renouvelé leurs vœux temporaires: Mlles Antoinette Blais, de Saint-Hyacinthe, en religion Sr Marie Réginald; Délia Simard, de Lewiston, Me, en religion Sr Vincent Ferrier; Odélie Guay, de Québec, en religion Sr Diane de Jésus.

Feu M. l'abbé F. Laliberté, curé de Saint-Henri

M. l'abbé Ferdinand Laliberté, curé de Saint-Henri, qui vient de mourir après quarante-neuf ans de vie sacerdotale était né à Lotbinière. De fortes études et un goût prononcé pour l'apostolat de la jeunesse, lui firent embrasser d'abord le professorat qu'il exerça successivement aux séminaires de Québec et de Rimouski. Ses élèves gardèrent toujours de lui un excellent souvenir. A Rimouski, il fit plus qu'enseigner, il bâtit. D'une force physique à toute épreuve, d'un dévouement qui ne comptait jamais, il consacrait une partie de ses journées à tirer des champs la pierre nécessaire à la construction du séminaire, et ses nuits à préparer ses classes. Et tel il était au début de sa carrière, tel il sera jusqu'à la fin. A Saint-Séverin, où il faut construire l'église, il se met à la tête des ouvriers et fait sa large part du travail manuel de chaque jour.

A Saint-Henri, où on l'envoie pour ouvrir au culte un temple magnifique qu'un malentendu tient fermé, il se donne sans mesure et parvient, par sa fermeté et surtout par l'exemple, à

vaincre toutes les résistances et à doter sa nouvelle paroisse de l'une des plus belles églises de la Province. C'est là qu'il a passé la moitié de sa vie sacerdotale, au milieu d'une population qu'il a édifiée par l'austérité de sa vie, la sûreté de sa doctrine, le courage hardi de sa prédication, l'exemple du travail constant, et d'une charité qui faisait couler toutes ses épargnes vers les malheureux et les orphelins. M. Laliberté a donné beaucoup à l'orphelinat de Saint-Damien, où il se proposait d'aller finir ses jours en pleine vie des champs qu'il avait toujours un peu pratiquée, lorsque la maladie, favorisée par l'âge, est venue briser cette volonté de fer qui fut le trait saillant d'un caractère aussi riche de fonds que brusque d'apparence.

M. Laliberté était aimé, respecté et admiré par tous ceux qui le connaissaient, et il laisse une mémoire dont le souvenir continuera longtemps de prêcher dans les cœurs qui furent soumis à sa direction.

(L'Événement.)

Pour la France

Les élections générales ont lieu demain, dimanche, dans toute la France. Cet événement est d'un intérêt considérable pour l'Eglise de France, et même pour l'Eglise universelle, qui ne peut faire autrement que de souffrir des maux que subit une Eglise particulière aussi importante. Or, il est certain que de bonnes élections assureraient la fin de la persécution religieuse qui a causé déjà tant de ruines dans le beau pays de nos ancêtres. D'autre part, il est également certain qu'un nouveau triomphe électoral de la franc-maçonnerie signifierait une aggravation de tous les maux présents et la tyrannie antireligieuse portée à ses dernières limites.

Bien que nous suivions de très près les affaires intérieures de la France, nous avouons qu'il nous est impossible de prévoir d'une façon un peu probable le résultat de ces élections, étant donné surtout les agitations socialistes qui ont signalé si violemment les dernières semaines. L'émotion créée par la divulgation des « fiches de délation » dressées contre les meilleurs officiers de l'armée, et le réveil de foi et d'énergie provoqué par

les récents inventaires des églises nous disposaient à espérer que les catholiques sauraient, par leur bulletin de vote, élire une chambre plus honnête et plus respectueuse des droits de la liberté. Mais nous ne sommes plus si confiant depuis que des Français très au fait nous ont dit qu'ils n'espéraient rien de ces élections... Il faudrait donc s'attendre à voir l'enfer redoubler encore de fureur contre l'Église de France !

Mais il ne faut pas oublier que le Tout-Puissant peut disposer de tous les événements comme il veut, et faire tourner toutes choses au gré de sa volonté.

Aussi, nous recommandons instamment, en une occasion si grave, que l'on adresse au Ciel les prières les plus ferventes afin que le résultat de cette journée du 6 mai soit le salut de l'Église de France, pour le plus grand bien de l'Église universelle.

**Décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences et
saintes Reliques**

permettant, à ceux qui ont coutume de communier chaque jour, de se dispenser de la confession hebdomadaire, qui était précédemment requise pour gagner les indulgences.

Décret pour la ville et le monde.

Notre Très Saint Père le pape Pie X a vivement à cœur que se répande chaque jour davantage, et produise des fruits abondants de toutes les vertus, la coutume, si louable et si agréable à Dieu, des fidèles qui communient chaque jour en état de grâce et avec une intention droite. C'est pourquoi, accueillant avec bienveillance de nombreuses demandes qui lui étaient présentées par l'Éminentissime cardinal Casimir Gennari, il a voulu accorder une faveur spéciale à tout ceux qui ont cette coutume ou qui désirent l'embrasser. — Or, le pape Clément XIII, d'heureuse mémoire, par un décret de cette Sacrée Congrégation du 9 décembre 1763, « a accordé à tous les fidèles qui « ont la coutume de se confesser une ou deux fois par semaine « quand ils n'en sont pas légitimement empêchés, et qui n'ont « conscience d'aucun péché mortel commis depuis leur dernière

« confession, la faveur de pouvoir gagner toutes les indulgences
 « même sans faire la confession qui par ailleurs serait nécessaire
 « pour les gagner. Sans toutefois rien innover au sujet des indul-
 « gences du Jubilé, soit ordinaire, soit extraordinaire, ni des
 « autres indulgences concédées à l'instar du Jubilé, pour le gain
 « desquelles la confession, aussi bien que les autres œuvres
 « imposées, doit être faite dans le temps prescrit. »

Et maintenant, à tous les fidèles qui, en état de grâce et avec une intention droite et pieuse, ont coutume de communier chaque jour, quand bien même ils s'abstiendraient de la communion une ou deux fois par semaine, le T. S. P. Pie X accorde de pouvoir jouir de l'indult de Clément XIII, sans être obligés à faire cette confession hebdomadaire qui, par ailleurs, serait nécessaire pour gagner les indulgences se présentant pendant cet intervalle. Sa Sainteté a daigné déclarer que cette faveur serait valable à l'avenir. Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, de la Secrétairerie de la Sacrée Congrégation des Indulgences et saintes Reliques, le 14 février 1906.

†

A. CARD. TRIPEPI, *Préf.*

Place du scean.

D. PANICI, *arch. de Laodicée, secrétaire.*

La bonne parole

Il en est de la parole humaine comme de la poignée de grains que jette en terre « le geste auguste du semeur ». Ils ne lèvent pas tous et il en faut semer beaucoup pour qu'il en germe quelques-uns. Semons et répandons aussi les idées que nous croyons justes. Si les effets s'en font attendre, ne nous décourageons pas pour cela ! L'effort utile et vraiment fécond n'est pas l'effort d'un jour, l'effort bruyant, mais l'effort lent, l'effort patient et soutenu, l'effort quotidien.

BRUNETIÈRE.

Considérations sur l'Encyclique aux Français

PAR MGR TOUCHET, ÉVÊQUE D'ORLÉANS

Cette encyclique est la protestation de la conscience catholique contre la loi.

Bailly disait au curé de Saint-Sulpice : « Quand la loi a parlé, que la conscience se taise ! »

Non.

Quand la loi a parlé, que la conscience juge !

« Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes », prononcèrent les apôtres mis entre la conscience et la loi.

Or, la conscience catholique, se saisissant elle-même dans sa plus vive expression, la parole du Pape, vient de condamner et réprover la loi de séparation.

Ce que le Pape a condamné, nous le condamnons, ce qu'il a réprouvé, nous le réprouvons.

Nous condamnons et réprouvons, comme il a condamné et réprouvé, dans la mesure dont il a réprouvé et condamné.

Sa parole est notre parole.

Et maintenant, Messieurs, soyons tout à l'avenir, et vive l'espérance !

Tant que le Pape n'avait pas parlé, quelques-uns semblaient penser que « l'irrémissible » n'était pas consommé . . . Il n'avait pas condamné la loi . . . Il ne l'avait pas regardée même . . . Il la traitait en non avenue . . . Alors, qui sait ? . . .

De cette fois, le Pape a parlé. Vous venez d'entendre sa grande, nette, ferme et paternelle voix. La tendresse, l'autorité, la vigueur apostolique n'eurent jamais, que je sache, plus beaux accents.

C'est donc fait. « L'irrémissible » est accompli.

Les quatre coups qui viennent de sonner à notre horloge, quatre heures et demie, marquent dans l'Église d'Orléans un point historique du temps. Une ère se ferme. Une ère s'ouvre.

L'Église concordataire n'est plus. L'Église non concordataire commence.

De quoi son « demain » sera-t-il fait ? . . . De paix ? De guerre ? . . .

Son demain immédiat sera fait plus probablement de guerre.

Mais son demain éloigné sera fait de triomphe. Je crois à ce demain comme si je le saisissais de mes yeux de chair.

Et comment n'y croirais-je pas quand je vous vois remplissant cette église à en écarter les murailles si la puissance vous en était donnée ? Qui vous a amenés ici sept mille, huit mille, plus peut-être ? Qui ? Quoi ? . . . Si ce n'est ce grand souffle catholique

dont nous sentons le frémissement depuis quelques semaines, mais qui se déchaîne et se déchaînera de plus en plus.

Or, quand ce souffle-le passe, allez, Messieurs, il ne porte pas sur ses ailes des germes de mort, il porte des germes de vie.

L'Eglise de France, liée par les bandelettes du Concordat, s'atrophiait ; on les lui a rompues : la voilà qui s'agite, qui se dresse. Une brise de résurrection passe sur elle.

Elle vivra !

Puis Messieurs, qui est-ce donc qui nous mène et nous mènera ? Prenons une comparaison habituelle en style de chaire ; quel est le pilote qui mène et mènera l'esquif sur lequel vont l'Eglise de France et sa fortune ?

Ah ! Qui ? Vous le savez bien.

Et ceci me met en mémoire un fait illustre. Vous souvenez-vous du voyage de Colomb sur le *Pinta* ?

Ils partirent, les hardis compagnons ! . . .

Devant eux, bientôt, s'étendirent des eaux inconnues, sombres couvertes d'algues géantes, flore fantastique d'un océan irrité.

Et leur cœur se serrait dans l'anxiété, quasi dans la terreur.

Cela dura cinq ou six mois.

Mais voici que, un matin, après ces jours mauvais, le matelot de garde pousse un grand cri : Terre ! Terre ! C'était la terre, en effet ; c'était l'Amérique toute jeune, toute splendide, qui s'ouvrait à Colomb et aux siens.

Fils de l'Eglise de France, passagers et rameurs, le temps est dur ! Il sera dur encore longtemps, c'est entendu. Tout de même, ne doutez pas. Regardez ce que vous portez avec vous : c'est la justice, c'est la liberté. Regardez votre pilote ; c'est plus que Colomb, c'est plus que le génie, c'est plus que l'audace, c'est celui qui domine l'histoire depuis vingt siècles bientôt, c'est celui qui dit dans le calme de sa force infinie : « Ayez confiance. J'ai vaincu le monde. » Ce pilote-là ne nous mènera pas aux écueils. Ah ! il nous fera suer et pâtir sur la rame, peut-être. Tant mieux ! Après mourir pour Jésus-Christ, ce qu'il y a de plus grand, c'est de souffrir pour lui. Mais l'épreuve finira. Plusieurs passages périlleux ayant été traversés, plusieurs tempêtes ayant été subies, quelqu'un criera d'en haut : Terre ! Terre ! Et ce sera l'Eglise de France non concordataire trouvant un ciel élément et des eaux pacifiées.

J'attends ! J'ai foi ! Je suis certain !

Un dernier mot, Messieurs. J'ignore si, en conséquence de la lecture que je viens de faire et des paroles que je viens de prononcer, je me suis exposé aux sévérités dictées par l'article 35 de la loi du 9 décembre 1905. Supposé que je m'y fusse exposé, me souvenant de nos pères les évêques de France d'il y a cent ans, me souvenant des diverses obligations qui m'incombent, me souvenant des exhortations pontificales que je vous lisais tout à l'heure, je déclare, sans forfanterie comme sans terreur, vouloir prendre toute la responsabilité de mon acte. Cette responsabilité que je ne décline pas aujourd'hui, je ne la déclinerais, Dieu aidant, en aucune conjoncture que ce soit.

Le 4 janvier 1791, l'Assemblée nationale prétendit entendre, des évêques et des simples prêtres qu'elle comptait dans son sein, le serment de fidélité à la constitution civile du clergé.

Un vieillard, Mgr de Bonnac, évêque d'Agen, fut appelé à se prononcer le premier. Il parut à la tribune, calme et grave. « Messieurs, dit-il, les sacrifices de la fortune me coûtent peu ; mais il en est un que je ne saurais faire : celui de votre estime et de ma foi ; je serais trop sûr de perdre l'une et l'autre si je prêtai le serment qu'on exige de moi. »

Messieurs, au nom de ces prêtres que vous voyez là et qui représentent tout mon clergé diocésain, en votre nom et en mon nom personnel, je promets à Dieu et j'affirme aux hommes que dans la paix et la guerre, dans la fortune et l'adversité, dans la liberté ou la non liberté, nous ne ferons rien, nous ne dirons rien qui nous fasse perdre l'estime de nos amis ou de nos ennemis, la fidélité au Pape, successeur de Pierre, la foi à Jésus-Christ auquel nous devons tout, même notre sang jusqu'à sa dernière goutte.

Les prochaines béatifications

— o —

13 mai, la vénérable Julie Billiard.

20 mai, les martyrs Dominicains massacrés au Tonkin.

27 mai, les Carmélites de Compiègne guillotonnées à Paris sous la Terreur.

10 juin, le vénérable Bonaventure de Barcelone, Frère lai, Franciscain, dont le procès va être hâté pour permettre la béatification.

Tramways électriques en Palestine

— o —

La revue anglaise *The Nation* annonce que le Sultan, qui s'était opposé jusqu'à ce jour à l'introduction de l'électricité en Turquie, a accordé en fin de compte une concession pour l'éclairage électrique de Jérusalem et pour la création d'un tramway électrique Jérusalem-Bethléem-Béthanie, qui ira probablement jusqu'à Jéricho et le tombeau de Moïse.

On n'aurait rien à dire à un pareil projet, encore que l'esprit ait peine à s'accoutumer à l'idée d'une exploitation électrique ferrée dans une contrée naguère parcourue par le Sauveur et tout imprégnée des souvenirs de la Rédemption. Mais chose plus grave : il paraît que cette entreprise s'accompagnera d'une véritable profanation. Un lieu que la grandeur poignante des événements divins dont il fut le théâtre devrait, semble-t-il, vouer pour toujours à une solitude propice seulement à la prière, le Mont des Oliviers, serait traversé par le tramway Jérusalem-Jéricho. Des revues du continent européen protestent avec raison contre ce projet.

The Nation ajoute qu'on projette encore la construction d'une ligne électrique qui irait jusqu'à Amman pour établir ainsi une communication avec la ligne de chemin de fer Damas-la Mecque. De Amman à Méan, le chemin de fer met treize heures, après quoi le voyageur est obligé, pour atteindre les ruines de Peira, de rester en selle durant six heures, et c'est après mille difficultés et de grands dangers qu'il arrive au terme du voyage.

Damas aura bientôt aussi un réseau complet de lignes électriques. On pourrait tirer profit du fleuve Barada. Byrouth, la ville la plus moderne de la Syrie, cherche aussi à obtenir des concessions pour l'éclairage et un service de tramways électriques.

— o —

Un mot du protestant Leibnitz

— o —

« Les ordres religieux, dit-il, les pieuses associations et toutes les institutions de ce genre, sont une milice céleste qui soulage tous les maux de la terre. Que peut-il, en effet, y avoir de

plus excellent que de porter la lumière et la vérité aux nations éloignées à travers les feux et les glaces; de n'être occupé que du salut des âmes; de s'interdire tous les plaisirs et jusqu'aux douceurs de la société pour vaquer à la contemplation des vérités surnaturelles et aux méditations divines, de se dévouer à l'éducation de la jeunesse pour lui donner le goût de la science et de la vertu; d'aller porter des secours aux malheureux, aux désespérés, aux malades, aux prisonniers, à tous ceux qui souffrent ? »

Un soldat qui a vu du pays

Un soldat, à la fin de son service, rentrait sous le toit de sa bonne mère. Le dimanche arrive. « Viens-tu à la messe avec moi ? » dit la pieuse mère.

— Oh ! voyez-vous, ma mère, j'ai voyagé, j'ai vu Paris ; j'ai acquis bien des connaissances dont ne se doute pas celui qui reste dans son village ; vous sentez bien que j'en sais maintenant trop long pour prier comme les bonnes femmes !

— Ah ! tu n'as plus besoin du bon Dieu, maintenant que tu as vu Paris !

— Mais si, ma mère, mais je raisonne et je me dis : « Il ne m'arrivera que ce qui doit m'arriver ; il est donc superflu de rien demander et d'ennuyer le bon Dieu. »

La bonne mère va seule à la messe. Rentrée chez elle, elle ne prépare rien pour le repas.

Le troupier arrive à l'heure du dîner. La table est vide, pas de feu dans la cheminée.

« Ah ça ! ma mère, est-ce que nous dinons en ville, aujourd'hui ? »

— Non !

— Mais vous ne m'avez rien préparé.

— C'est que, vois-tu, ton raisonnement m'a éclairée. Je me suis dit comme toi : « Inutile de s'inquiéter ; si mon fils doit faire un bon dîner, il le fera ; s'il doit s'en passer, il s'en passera ; tu vois que je m'instruis aussi bien vite. »

Le fils comprit la leçon, et revenu au bon sens :

« Ma mère, dit-il, faites votre fricot, et dimanche prochain nous irons à la messe ensemble. »